

# Code d'éthique régissant le personnel

## Principes et valeurs

Transport collectif de la MRC de Montmagny (TCA) encourage son personnel à se comporter de façon à préserver la confiance de ses membres et de ses partenaires dans sa réputation, son intégrité, son objectivité et son impartialité.

TCA accomplit une mission d'intérêt public en raison des services qu'elle est appelée à rendre. Elle doit donc remplir cette mission non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales suivantes :

## Compétence

L'employé s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse de l'information mise à sa disposition.

## Impartialité

L'employé fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il travaille dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considérations partisans.

## Intégrité

L'employé se conduit de manière juste et honnête.

## Confidentialité

L'employé doit préserver, en toutes circonstances, et ce, durant son emploi et après la cessation de son emploi au sein de la Corporation, la confidentialité de tous les renseignements obtenus lors de son travail et les informations concernant les usagers, leurs répondants et leurs familles. Il doit s'assurer que les commentaires à caractère personnel et confidentiel se fassent uniquement entre les personnes concernées.

## Respect

L'employé manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit. Il fait preuve de courtoisie et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions, y compris ses collègues de travail. Il évite toute forme de discrimination.

## Plaisir

L'employé exprime ses talents et trouve du plaisir dans ses tâches et dans la façon de les exécuter. Il prend plaisir à être utile, à aider et à collaborer avec toutes les personnes avec qui il interagit.

Ce code d'éthique s'applique à tout le personnel de Transport collectif de la MRC de Montmagny afin de permettre un vécu de qualité au sein du service et dans l'objectif d'offrir toujours un service de haut standard aux usagers, à leurs familles et à tous les partenaires.

Je déclare avoir pris connaissance du **Code d'éthique régissant le personnel** de Transport collectif de la MRC de Montmagny. Je reconnais en saisir le sens et la portée et j'adhère aux principes et valeurs qui y sont mentionnés. Je m'engage à assumer tous les devoirs, obligations et règles énumérés dans ce Code.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'employé

\_\_\_\_\_  
Date

Note : Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.